

DELIBERATION
du CONSEIL MUNICIPAL n° 2008.46

Objet : Mise en place de Subvention pour « contribution positive à l'image de Saint-Prim »

**L'an deux mille huit et le neuf septembre,
Le Conseil Municipal de la commune de Saint-Prim, dûment convoqué, s'est
réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Mr Patrick
BARRAUD, Maire.
Date de convocation : 2 septembre 2008**

**Mrs Patrick BARRAUD, Didier GERIN, Pierre GUILLET, Michel CROS,
Franck DENOLLY, Michel RODEL, Eric CLO, Guy BATTAGLINI, Pierre
VALVERDE, Stéphane JODAR.
Mesdames : Daphné GAULT, Annick MOURARET, Noëlie LASCOLS,
Sylviane MONNOT, Sylviane VANEL.
Secrétaire de séance : Mr Michel CROS**

Monsieur le Maire propose à l'assemblée, la mise en place d'une enveloppe de subventions pour « contribution positive à l'image de Saint-Prim ».

Cette enveloppe annuelle sera employée à des « subventions à caractère exceptionnel » destinée à encourager ceux qui se seront positivement distingués, dans un domaine ou un autre, et auront ainsi servi l'image de notre village.

Il demande au conseil de se prononcer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents

➤ **DECIDE la mise en place d'une enveloppe annuelle de 450 Euros au titre de
« contribution positive à l'image de Saint-Prim ».**

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus

**Le Maire :
Patrick BARRAUD**